



**Direction Générale Territoires,
Proximité, Déchets et Sécurité**

Décision n°2023-830

Pôle Loire, Sèvre et Vignoble

Objet : Nantes – 17 rue des Halliers – Classement d'une parcelle

Réf. : 3.5.1

Décision

La Présidente,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n°2020-32 du 17 juillet 2020 (point 11.4.4) portant délégation du Conseil à la Présidente pour prononcer le classement dans le domaine public de tout bien immobilier,

Vu l'arrêté n°2022-470 du 11 juillet 2022 portant délégations de fonctions et de signature de la Présidente aux élus,

Vu l'arrêté n°2023-123 du 6 juillet 2023 portant délégation de signature des élus pour l'été 2023,

Vu la décision n°2020-504 en date du 2 juin 2020 relatif à l'acquisition de la parcelle DI n°394, sise 17 rue des Halliers à Nantes en vue de poursuivre l'alignement,

Considérant que cette parcelle est affectée à l'usage direct du public puisqu'elle constitue une partie de l'emprise du trottoir de la rue des Halliers,

Considérant que cette parcelle doit être intégrée au domaine public.

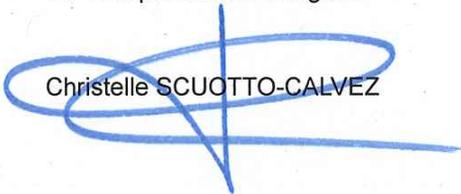
Décide

Article 1. Nantes – 17 rue des Halliers – Classement dans le domaine public de la parcelle cadastrée DI n°394.

Article 2. De charger M. le Directeur général des services de Nantes Métropole et le Comptable public, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Fait à Nantes, le **16 AOUT 2023**

Pour la Présidente
La Vice-présidente déléguée


Christelle SCUOTTO-CALVEZ

mis en ligne le :

16 AOUT 2023

Accusé de réception en préfecture
044-244400404-20230816-2023_830DEC-AU
Date de télétransmission : 16/08/2023
Date de réception préfecture : 16/08/2023